

JUSQU'À 1000 € DE PRIME

CONDITIONS D'ACTION

Chaque client de MeDirect qui

- (i) souscrit directement les fonds sur la plateforme d'investissement MeDirect et/ou
 - (ii) transfère des fonds d'investissement d'une autre banque, d'un autre courtier ou d'un autre dépositaire vers un compte d'investissement chez MeDirect
- et
- (iii) reste investi pour une période de au moins 6 mois après la fin de la campagne (voir les détails ci-dessous)

est éligible (client éligible) à une prime en espèces (calculée comme détaillé ci-après) plafonnée à 1000 € par client éligible. Les investissements dans des portefeuilles-modèles, qu'il s'agisse d'investissements initiaux ou d'apports mensuels, permettent aussi de bénéficier de la prime.

Pour bénéficier de cette prime, le client doit satisfaire à toutes les conditions et exigences stipulées dans les présentes Conditions générales.

DURÉE

Cette action est valable du 15 mai 2023 au 15 juin 2023 inclus. MeDirect se réserve à tout moment le droit de modifier la durée de cette promotion ou d'en modifier les conditions dans le futur. Les modifications apportées à cette action promotionnelle seront toujours annoncées à l'avance sur le site web de MeDirect et/ou par e-mail.

PRIME ET PAIEMENT

Suivez ces 2 étapes pour bénéficier de la promotion et percevoir la prime :

1. Ouvrez un compte d'investissement (si vous n'en avez pas encore)
2. Investissez dans et/ou transférez des fonds d'investissement.
3. Recevez une prime en fonction du 'Montant Net Investi' au 15 juin 2023.

Investissez et/ou transférez	Recevez
2.500,00 € - 7.500,00 €	25 €
7.500,01 € - 15.000,00 €	50 €
15.000,01 € - 30.000,00 €	100 €
30.000,01 € - 60.000,00 €	200 €
60.000,01 € - 100.000,01 €	500 €
> 100.000 €	1000 €

À la date du 15 juin 2023, MeDirect calculera la valeur totale de tous les fonds d'investissement éligibles souscrits ou enregistrés sur le compte d'investissement du client pendant l'action promotionnelle, incluant les fonds d'investissement transférés d'une autre institution financière vers MeDirect ('Valeur Des Souscriptions'). Pour le transfert de fonds, le calcul se fera en utilisant la Valeur nette d'inventaire (VNI) à la date d'enregistrement. MeDirect calculera également la valeur totale de tous les fonds d'investissements vendus ou transférés vers une autre institution financière pendant la campagne ('Valeur Des Rachats').

MeDirect calculera ensuite la différence entre la 'Valeur Des Souscriptions' et la 'Valeur des Rachats' pour obtenir le 'Montant Net Investi'. Ce 'Montant Net Investi' sera utilisé comme base pour le paiement de la prime.

Les fonds d'investissement éligibles pour le versement de la prime sont :

- Les fonds d'investissement qui sont enregistrés le 15 juin 2023 sur votre compte d'investissement MeDirect suite aux souscriptions et/ou transferts effectués dans le cadre de cette campagne. Veuillez prendre en compte le fait qu'une fois que vous avez investi, l'enregistrement des fonds d'investissement éligibles sur votre compte d'investissement MeDirect peut prendre quelques jours. Nous vous recommandons par conséquent de vous y prendre bien à temps pour éviter de tomber hors délai.
- Les fonds d'investissement pour lesquels MeDirect a reçu un 'Formulaire de Transfert d'Actifs B' complété et signé au plus tard le 15 juin 2023. Par contre, la demande initiale « [Formulaire de transfert d'Actifs A](#) » doit être effectuée avant le 7 juin 2023.

Sont exclus de cette promotion les investissements et transferts de trackers (ETF, c'est-à-dire des fonds d'investissement cotés en bourse et dont la stratégie consiste à suivre un indice boursier), actions, obligations et fonds monétaires (Catégorie Morningstar : « Fonds Monétaire EUR »). Les fonds d'investissement qui étaient détenus auprès de MeDirect et qui ont été transférés vers une

autre institution financière endéans les 12 mois précédant le lancement de la campagne sont aussi exclus.

Pour être éligible et bénéficier de la prime, le Montant Net Investi doit être égal ou supérieur à 2.500 €. Si vous détenez plusieurs comptes d'investissement MeDirect (comptes titres) le 'Montant Net Investi' sera le résultat de la somme de ces comptes d'investissement.

Afin de calculer la prime, les transactions libellées en devises autres que l'euro seront converties en euros selon le taux de change en vigueur à la date d'achat pour les transactions (souscriptions et rachats) et à la date d'enregistrement pour les transferts. La prime sera versée en euros.

Le montant de la prime est limité à 1000 € par client éligible. Le versement de la prime sera effectué au plus tard en janvier 2024. Dans le cas d'un compte commun, la prime sera payée, une seule fois, sur le compte à vue commun.

Afin d'être éligible, le 'Montant Net Investi' à la date de fin de la campagne soit le 15 juin 2023, doit être maintenu pendant une période de minimum 6 mois. Si le client effectue un rachat ou un transfert des fonds d'investissement pendant la période de 6 mois après la fin de la campagne et que le montant de ceux-ci dépasse les achats pendant la même période, la différence sera déduite du 'Montant Net Investi', qui forme la base de calcul pour déterminer l'octroi de la prime. Le montant net investi est calculé sur base des transactions exécutées de sorte que l'effet de marché ne soit pas pris en compte.

Exemple 1:

Pendant la campagne du 15 mai 2023 jusqu'au 15 juin 2023 :

- Valeur fonds d'investissement souscrits: 20.000 €
- Valeur fonds d'investissement rachetés: 2.500 €
- 'Montant Net Investi' : 17.500 €

Pendant la période de 6 mois après la fin de la campagne du 16 juin 2023 jusqu'au 16 décembre 2023 :

- Valeur fonds d'investissement souscrits: 10.000 €
- Valeur fonds d'investissement rachetés: 7.500 €
- Différence : 2.500 € => Pas de diminution donc la base pour le calcul de la prime reste 17.500 €. Votre prime = 100 €

Exemple 2 :

Pendant la campagne du 15 mai 2023 jusqu'au 15 juin 2023 :

- Valeur fonds d'investissement souscrits: 20.000 €
- Valeur fonds d'investissement rachetés: 2.500 €
- 'Montant Net Investi' : 17.500 €

Pendant la période de 6 mois après la fin de la campagne du 16 juin 2023 jusqu'au 16 décembre 2023:

- Valeur fonds d'investissement souscrits: 10.000 €
- Valeur fonds d'investissement rachetés: 13.000 €
- Différence : -3.000 € => Une diminution donc la base pour la prime sera recalculée :
17.500 € - 3.000 € = 14.500 €. Votre prime = 50 €

TRANSFERT DE TITRES

Le transfert de fonds d'investissement est valablement donné en nous envoyant un message [via ce formulaire sur le site](#). Dans ce message, veuillez spécifier les détails des fonds d'investissement que vous souhaitez transférer (ISIN, nom du fonds et devise) et ajouter la référence suivante : « demande de transfert de fonds d'investissement d'une autre banque, d'un courtier ou d'un dépositaire vers MeDirect ». Cette demande doit être effectuée avant la fin de journée du 7 juin 2023. MeDirect examinera votre portefeuille et vérifiera si tous les titres peuvent être transférés. Nous incluons avec notre réponse, le 'Formulaire Transfert d'Actifs B' et demanderons plus de détails si nécessaire. Pour être éligible à la prime, nous devons recevoir ce formulaire dûment complété et signé au plus tard la fin de journée du 15 juin 2023. MeDirect prendra ensuite contact avec l'autre établissement financier auprès duquel vous détenez actuellement vos titres afin de procéder au transfert de titres vers MeDirect.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSFERT

En plus de cette promotion, MeDirect remboursera, jusqu'à hauteur de 500 € par client, les frais facturés par d'autres institutions financières pour le transfert de titres vers MeDirect. Ce remboursement est limité à un maximum de 100 € par ligne transférée avec une contrevaletur minimale de 500 € (ou l'équivalent de 500 € si le titre est coté dans une autre devise). Veuillez noter que la somme de 500 € représente un montant global par client sur toute la durée de la relation client (Par exemple : si un montant de 250 € vous a été versé auparavant par MeDirect à titre de remboursement des frais d'un transfert précédent, il vous reste encore 250 € de frais qui vous seront remboursés pour les futurs transferts). Tous les détails des tarifs concernant le transfert de portefeuille sont consultables sur notre site: <https://www.medirect.be/wp-content/uploads/Tariffs-charges-FR.pdf>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

MeDirect se réserve le droit de refuser l'octroi de la prime en cas de participation frauduleuse ou abusive à cette action promotionnelle.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

En participant à cette promotion, le client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions.

**Fonds d'investissement est le nom populaire pour OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières). Un OPCVM est une entreprise qui réunit plusieurs investisseurs et investit leur argent déposé dans diverses options d'investissement, comme les actions, les obligations, les liquidités, etc., afin de répartir le risque.*